



Déclaration intersyndicale CFDT – UNSA – CFTC au CSE SFR Distribution

Projet de cession indirecte à Bouygues Telecom, Orange et Free – Groupe Iliad

Mesdames, Messieurs,

L'intersyndicale CFDT, UNSA et CFTC prend acte du projet de cession de SFR Distribution présenté au CSE.

À la lecture du dossier remis aux élus, un constat s'impose : la Direction demande au CSE de se prononcer sur un projet dont elle reconnaît elle-même ne pas être en mesure de décrire précisément toutes les conséquences pour les salariés. Nous sommes donc face à une consultation engagée sur des bases incomplètes, alors même que les enjeux humains, sociaux, juridiques et organisationnels sont considérables.

Nous savons qu'un consortium composé de Bouygues Telecom, Orange et Free – Groupe Iliad souhaite acquérir les activités concernées. Nous savons aussi qu'il ne s'agit pas d'une seule opération simple, mais bien d'un enchaînement de plusieurs opérations : acquisition conjointe, constitution d'une société d'acquisition, répartition ultérieure des actifs entre trois opérateurs distincts, transferts partiels, restructurations différées et maintien transitoire de certains actifs dans une structure temporaire.

Autrement dit, la Direction présente comme une seule consultation globale ce qui relève en réalité de plusieurs opérations distinctes, avec des effets différents et des impacts propres sur les salariés.

Nous savons que des boutiques seront reprises. Nous savons également que d'autres auraient vocation à fermer. Mais nous ne savons toujours pas quelles boutiques sont concernées, quels salariés seront transférés à quel opérateur, quelles organisations seront mises en place, quelles conditions d'emploi s'appliqueront demain, ni quelles garanties subsisteront au-delà des promesses aujourd'hui avancées.

En clair, l'avenir de centaines de salariés est engagé alors que les réponses aux questions les plus élémentaires ne sont toujours pas connues.

Cette situation est inacceptable. On ne demande pas aux représentants des salariés de se prononcer sur leur avenir à l'aveugle.

Pour reprendre une image simple : on ne peut pas acheter une maison sans savoir ce qu'on veut en faire, ni ce qu'il adviendra de celles et ceux qui y vivent. Ici, la Direction veut faire valider un projet d'achat sans dire clairement ce que deviendront les habitants. Cette méthode n'est ni sérieuse, ni loyale, ni acceptable.

Le dossier présenté au CSE annonce la reprise de 120 boutiques en propre, à raison de 40 par acquéreur. Mais il précise lui-même que l'identification de ces boutiques, leur répartition entre les trois opérateurs et les modalités de reprise seront négociées après la signature. En clair, on connaît un principe général, mais pas les sites, pas les équipes, pas les critères, pas les entités d'accueil, pas le calendrier réel.

Le dossier indique également que les boutiques non reprises auraient vocation à être fermées après la réalisation de l'acquisition. Là encore, aucune cartographie précise, aucun calendrier détaillé, aucune mesure d'accompagnement complète n'est présentée au CSE à ce stade.

Sur le sort des salariés, le dossier reste tout aussi insuffisant. Il est seulement indiqué que les salariés des boutiques non reprises et les salariés non affectés à une boutique recevraient une offre ferme d'emploi par l'un des trois opérateurs, dans le même bassin d'emploi ou un bassin limitrophe, avec une garantie affichée jusqu'au début 2029. Mais une formule générale ne vaut pas garantie réelle lorsqu'elle ne dit rien, à ce stade, du poste exact, de la rémunération fixe et variable, du temps de trajet, des horaires, du statut collectif, des conditions de mobilité, des conséquences d'un refus et du devenir au-delà de 2029.

Le document confirme pourtant que les transferts de contrats de travail se feraient sous le régime de l'article L. 1224-1, que les accords collectifs seraient mis en cause au titre de l'article L. 2261-14, que certains accords de groupe cesseraient de s'appliquer, notamment en matière de prévoyance, de santé, d'épargne salariale, de participation et d'intéressement, et que les représentants du personnel transférés perdraient leur mandat. Ces conséquences sont majeures. Elles ne peuvent pas être traitées par des intentions générales ou des formulations prudentes.

Sur les risques psychosociaux enfin, le décalage est manifeste. La Direction reconnaît elle-même que l'annonce du projet est génératrice d'inquiétude, de stress et de mal-être, mais le dossier renvoie principalement à des dispositifs généraux existants et à un plan susceptible d'évoluer au fil du projet. Ce n'est pas à la hauteur d'une opération qui organise des incertitudes jusqu'en 2028, avec des garanties d'emploi annoncées seulement jusqu'au début 2029.

Il faut aussi souligner une autre réalité : il ne s'agit pas seulement d'un projet industriel ou d'un simple changement d'actionnaires. Il s'agit d'un montage à plusieurs étages, impliquant trois opérateurs concurrents, trois stratégies, trois réseaux, trois approches sociales potentielles et, au final, une visibilité très insuffisante pour les salariés. Trois opérateurs qui sont capables de s'entendre pour se répartir les actifs, mais qui ne sont pas aujourd'hui capables d'expliquer clairement aux salariés ce qu'ils comptent faire de leur avenir.

Les salariés de SFR Distribution ne sont pas des actifs à répartir entre trois opérateurs concurrents. Ils ne sont pas une variable d'ajustement dans une opération financière de plusieurs milliards d'euros.

Derrière chaque boutique, derrière chaque poste, il y a des femmes et des hommes qui ont construit cette entreprise, développé son activité et servi les clients pendant des années. Ils ont droit à autre chose qu'à des promesses générales et à des réponses renvoyées à plus tard.

L'intersyndicale refuse que le CSE soit placé devant un choix impossible : rendre un avis alors même que les éléments essentiels du projet ne sont toujours pas connus.

Nous refusons de cautionner une opération dont les conséquences concrètes sur l'emploi, les conditions de travail, les rémunérations, les droits collectifs et l'avenir professionnel des salariés restent inacceptablement floues.

Nous rappelons que cette déclaration n'a pas seulement vocation à exprimer une position syndicale. Elle constitue également un support de fond, écrit et structuré, si la situation devait conduire à une contestation plus formelle du déroulement de la procédure, notamment sur le terrain juridique.

En conséquence, l'intersyndicale CFDT, UNSA et CFTC, en soutien au CSE et à l'exercice plein de ses prérogatives, exige :

- la suspension de toute demande d'avis tant que le CSE ne dispose pas d'un dossier complet sur les conséquences sociales réelles du projet ;
- la communication de la liste des boutiques reprises, de leur répartition entre les trois acquéreurs, de la liste des boutiques non reprises et des critères de choix ;
- la présentation, par chacun des trois opérateurs, de son projet social, de son organisation cible et de ses engagements précis sur l'emploi, la mobilité, la formation et la rémunération ;
- la remise d'une cartographie complète des impacts sur l'emploi, magasin par magasin, service par service, y compris pour les fonctions support et les vendeurs volants ;
- la communication écrite des modalités exactes des offres d'emploi promises, y compris sur la rémunération, la localisation, les horaires, le statut collectif et les conséquences d'un refus ;
- la garantie écrite du maintien de la rémunération globale, notamment de la part variable, pendant toute la période transitoire ;
- la présentation d'un plan spécifique de prévention des risques psychosociaux, avec mesures concrètes, calendrier, suivi et association du CSE ;
- la clarification du devenir de la structure transitoire, destinée à porter certains actifs, et du sort des salariés qui y seraient maintenus ;
- Que les représentants de Bouygues Telecom, Orange et Free – Groupe Iliad, répondent eux-mêmes aux questions et assument leurs engagements, de façon formel, détaillée et précise.

L'intersyndicale CFDT, UNSA et CFTC le dit clairement : tant que ces réponses et ces engagements ne seront pas apportés, il ne peut être demandé aux représentants du personnel de se prononcer sérieusement.

Nous demandons une information complète, une consultation réelle et des engagements opposables. Pas des intentions. Pas des approximations. Pas des réponses différées.

Les salariés de SFR Distribution ont tenu les boutiques ouvertes, servi les clients, porté les objectifs commerciaux et fait vivre cette entreprise malgré les difficultés. Ils méritent aujourd'hui des réponses, pas des promesses. Ils méritent des garanties, pas des formulations prudentes. Ils méritent un avenir clair, pas un brouillard organisé.

L'intersyndicale CFDT, UNSA et CFTC restera pleinement mobilisée pour défendre les droits, les emplois et l'avenir des salariés de SFR Distribution.

